

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 720

25 mars 2008

SOMMAIRE

Ace Fund Consultant S.A.	34557	Luxembourg Bunker Services S.A.	34550
Admiral's Cruises Company S.A.	34554	Maximom S.à.r.l.	34551
Advisory Technology Ressources S.A.	34554	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	34535
ARIC Participation S.A.	34555	NOVOPHALT OVERSEAS, Société Anonyme	34546
Ateliers Hoffmann S.à r.l.	34548	Poland Residential (Lux) Holding Company II S.à r.l.	34555
Beau Soleil Investissement S.A.	34559	Portmiou Finances S.A.	34552
Bini Electricité Maintenance S.à r.l.	34559	Posancre S.A.	34559
Blue Finance S.A.	34558	P.P.I. S.A.	34547
Boston Mere Property Holdings S.A.	34552	Punta Prima Investments S. à r.l.	34551
Boyar Estates S.A.	34548	Quebecor World S.A.	34555
Brookpark Finance S. à r.l.	34551	Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l.	34547
Carré-Assurances	34549	Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l.	34551
Claudia Shipping S.A.	34553	Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l.	34548
Coplan Lux S.à.r.l.	34544	Seacat S.A.	34549
DPB International S.A.	34548	Selectra Investments Sicav	34514
Eureka S.A.	34557	Service Antenne Kirsch Sàrl	34556
Fergus Chadwith S.à r.l.	34544	SGBTIF	34552
Fidji Luxco (BC)	34556	Shanna S.A.	34553
Fiprosa Holding	34544	Socara S.A.	34558
Globersel	34547	Société Internationale de Prestations Dactylographiées S.à r.l.	34546
Guadarrama Sicav	34552	Société Internationale d'Expansion Commerciale et Industrielle S.A.	34546
Haegeman Consultancy S.à r.l.	34545	Stab Development S.à r.l.	34550
I & B S.à r.l.	34514	Stanhope	34535
Ideal Standard International Topco	34553	Sustainable Energy Solutions S.à r.l.	34560
Immobilière Green Park S.A.	34554	Tiger Investment S.A.	34551
John Deere Funding S.A.	34549	Trimar Group S.A.	34560
John Deere Funding S.A.	34550	Zetag S.A.	34550
John Deere Funding S.A.	34549		
Kartalas Group S.A.	34555		
Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS	34553		
La Parunia S.A.	34552		
Lexcellent S.A.	34545		
Loriner Holding S. à r.l.	34554		

I & B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 22, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 25.775.

—
LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- La société à responsabilité limitée I & B s.à.r.l., avec siège social à L-1490 Luxembourg, 22, rue d'Épernay, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Julien Boeckler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e J. Boeckler

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034257/8769/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04477. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Selectra Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 136.880.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FARAD INTERNATIONAL S.A., with its registered office in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed ne varietur shall remain annexed to the document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a «société d'investissement à capital variable» under the name of SELECTRA INVESTMENTS SICAV (hereafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period from the date hereof. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of incorporation, as prescribed in Article 27 hereof.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and in other assets referred to in the Part I of the Law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (hereafter the «2002 Law») in accordance with the provisions of the investment policy and restrictions established by the board of directors (hereafter the «Board») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law or any legislative re-enactment or amendment thereof.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic, or social developments have occurred, or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease

of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of all the sub-funds of the Company as defined in Article 22 hereof.

At the incorporation, the initial capital of the Company is EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) represented by 3,000 (three thousand) capitalization shares of the class SELECTRA INVESTMENTS SICAV - EUROPEAN ABSOLUTE RETURN of no par value.

The minimum capital of the Company is the equivalent in EUR of the minimum capital stipulated by 2002 Law.

The Company constitutes one sole legal entity and for the purpose of the relations as between shareholders, each sub-fund will be deemed to be a separate entity.

The Board is authorized without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 23 hereof at the Net Asset Value or at the respective Net Asset Values per share determined in accordance with Article 22 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different sub-funds and the proceeds of the issue of each sub-fund shall be invested, pursuant to Article 3 hereof, in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of assets, as the Board shall from time to time determine in respect of each sub-fund.

Within each sub-fund, the Board is authorised to create different categories and/or sub-categories which may be characterised by their distribution policy (distribution shares, capitalisation shares), their benchmark currency, their commission levels or by any other characteristic to be determined by the Board.

Where it is required, the term sub-fund refers also to the terms category and/or sub-category.

The Board may further decide a split or a reverse split of shares or category/sub-category of shares of the Company.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each sub-fund shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR, and the capital shall be equal to the total of the net assets of all the sub-funds.

Art. 6. Shares will be issued either in registered or in bearer form.

In respect of Bearer Shares, if issued, certificates will be in such denominations as the Board shall decide. Only certificates evidencing a whole number of Shares will be issued.

If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, no cost will be charged to him. If a bearer shareholder requests the conversion of his bearer shares into registered shares, the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the administrative costs incurred in effecting such exchange.

Share certificates shall be signed by either two directors or one director and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the directors may be either manual, or printed. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Registered shares shall be inscribed in the register of shareholders.

In the case of registered shares, if the Board resolves that shareholders may elect to obtain Share certificates and if a shareholder does not expressly elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding.

In the case of shares issued under registered form, fractions of shares may be issued.

Fractions of shares shall not carry a vote but shall be entitled to a corresponding fraction of liquidation proceeds and dividends (if any).

In the case of registered shares, all issued shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such Register shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile and so far, as notified to the Company, the number, sub-fund held by him, and the amount paid in on each such share.

In the case of registered shares, every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Company or by one or more persons designated by the Board.

Transfer of registered shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders, and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder.

The shareholder may, at any time, change his address, as entered in the Register of Shareholders, by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Shareholders are entitled to request the exchange of their bearer shares for registered shares (or vice-versa). The Board may in its discretion levy a charge on such shareholders.

Shares may be issued upon acceptance of the subscription. The subscriber will, upon issue of the Shares and receipt of the purchase price, receive title to the Shares purchased by him.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, but without restriction thereto, as the Company may determine.

On the issue of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated or defaced share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated or defaced certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old share certificate.

Art. 7. The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary, for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any «U.S. person», as defined hereafter. For such purposes, the Company may:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such a share by a person, who is precluded from holding shares in the Company,

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company and,

c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «redemption notice») upon the shareholder bearing such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the Redemption Price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the «Redemption Price») shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company of the relevant sub-fund determined in accordance with article 22 hereof;

3) Payment of the Redemption Price will be made in the reference currency of the relevant sub-fund and will be deposited by the Company with a bank (as specified in the redemption notice) for payment to such owner. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» shall include a national or resident of the United States of America and a partnership or corporation organised or existing in any state, territory or possession of the United States of America.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company if the decisions to be taken are of interest for all the shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the sub-fund held by them. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. However, if the decisions are only concerning the particular rights of the shareholders of one sub-fund such decisions are to be taken by a General Meeting representing the shareholders of such sub-fund.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of the month of May at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg (hereafter «Business Day»), the annual general meeting shall be held on the following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 10. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each whole share of whatever sub-fund and regardless of the net asset value per share within the sub-fund, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the expressed votes.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Shareholders will meet upon call by the Board, pursuant to article 70 of the Luxembourg law of 10 August, 1915 (as amended).

Art. 12. The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members; members of the Board need not to be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period of three years, and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such a vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 13. The Board may choose from among its members a chairman and one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not to be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting. If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and at the Board, but failing a chairman or in his absence the shareholders or the Board may appoint any Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing.

Board meetings may be held by telephone link or telephone/video conference.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of one or several declarations in writing signed by all the Directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not to be members of the Board.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 15. The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each sub-fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities acting under the supervision of the Board.

The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not effect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of shares.

In the determination and implementation of the investment policy the Board may invest the assets of the Company in:

a) transferable securities and money markets instruments admitted to or dealt in on a regulated market and/ or
b) transferable securities and money markets instruments dealt in on another regulated market in a Member State of the European Union or such other country referred to point c) hereunder, which operates regularly and is recognized and open to the public and/or

c) transferable securities and money markets instruments admitted to official listing on a stock exchange in a non-member State of the European Union or dealt in on another regulated market in a non-member State of the European Union which operates regularly and is recognized and open to the public provided that the choice of the stock exchange located in a State which is not a member of the European Union: all the countries of Europe, Asia, Oceania, the American continents and Africa

d) recently issued transferable securities and money market instruments, provided that:

1) the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or to another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public, provided that the choice of the stock exchange or the market has been provided for in the instruments of incorporation of the UCITS

2) such admission is secured within one year of issue.

e) Units/shares of UCITS authorized according to Directive 85/611/EEC and/or other UCIs within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of Directive 85/611/EEC provided that:

1) such other UCIs are authorized under laws which provide that they are subject to supervision considered by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the «CSSF») to be equivalent to that laid down in Community law, and that co-operation between authorities is sufficiently ensured;

2) the level of protection for unitholders/shareholders in the other UCIs is equivalent to that provided for unitholders/shareholders in a UCITS, and in particular that the rules on asset segregation, borrowing, lending, uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 85/611/EEC;

3) the business of the other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

4) no more than 10% of the UCITS' or the other UCIs' assets, whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, be invested in aggregate in units or shares of other UCITS or other UCIs;

Acquisition of units or shares of another UCI with which the Company is linked within the framework of a common management or control or by direct or indirect participating interests may only be allowed in the case of a UCI which, in accordance with its management regulations or with its Articles of Association, specializes in a given geographical or economic sector.

f) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than twelve months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the European Union or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;

g) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market referred to in items a), b) and c) above; and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter («OTC derivatives»), provided that:

1) the underlying consists of instruments covered by Article 41, paragraph (1) of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest,

2) the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF, and

3) the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the UCITS' initiative; such valuation method will be approved by the auditors.

h) money market instruments other than those dealt in on a regulated market, which fall under Article 1 of the 2002 Law, if the issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:

1) issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of a Member State, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or

2) issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in items a), b) or c) above, or

3) issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community Law, or

4) issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second and the third items and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least EUR 10.000.000 and which presents and publishes its annual accounts in accordance with the fourth directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

The Board of Directors of the Company is authorised, in accordance with the principle of the risk spreading, to invest up to 100% of the net assets of any sub-fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its public territorial bodies, by a Member State of the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), or by international organisations of a public character of which one or more Member States of the European Union are part, on the condition that such securities belong to at least six different issues, without the securities belonging to a single issue exceeding 30% of the total amount.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the investment manager or any subsidiary thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion.

Art. 17. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. The Company will be bound by the joint signatures of two directors or officers to whom authority has been delegated by the Board or by the sole signature of the managing director.

Art. 19. To the extent required by the 2002 Law, the operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by a qualified «réviseur d'entreprises» who shall be elected by a General Meeting for a period of three years until his successor is elected.

The «réviseur d'entreprises» in office may be replaced at any time by the Company with or without cause.

Art. 20. As is more especially prescribed herebelow, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitation set forth by the 2002 Law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company. The Redemption Price shall be paid not later than 10 Business Days as from the Calculation Day (the calculation day is being defined as the day on which the Net Asset Value for the relevant sub-fund as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof is calculated) less such redemption fee as the prospectus may provide.

The Company shall not be bound to redeem on any Valuation Day more than 10% of the number of Shares of any sub-fund on such Valuation Day.

In the case of redemption requests exceeding 10% of the net asset value of the relevant sub-fund on any Valuation Day, the Company may decide to defer on a pro rata basis redemptions to the next Valuation Day. In case of a deferral of redemptions, the relevant Shares shall be redeemed at the Net Asset Value per Share prevailing on the Valuation Day on which the redemption is effected. On such Valuation Day such requests shall be complied with by giving priority to the earliest request.

Any such request must be filed and sent by such shareholder in written form at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request the conversion of whole or part of his shares into shares of another sub-fund at the respective Net Asset Value of the shares of the relevant sub-fund, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of an administration charge.

Art. 21. The Net Asset Value of shares in the Company shall be calculated as to the shares of each sub-fund by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board by regulation may direct («Calculation Day»), provided that in any case where any Calculation Day would not fall on a Business Day, such Calculation Day shall be the next business day.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular sub-fund or all sub-fund and the issue and redemption of the shares in such sub-fund or sub-funds as well as conversion from and to shares of such sub-fund or sub-funds during:

a) any period when any of the principal stock exchanges or markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such sub-fund from time to time are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such sub-fund would be impracticable; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any particular sub-fund or the current price or values on any stock exchange; or

d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such shares or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of such shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be notified to shareholders requesting subscription, redemption or conversion of their shares by the Company. Such suspension as to any sub-fund will have no effect on the calculation of the net asset value, the issue, subscription, redemption and conversion of the shares of any other sub-fund.

Art. 22. The Net Asset Value of the different sub-funds is determined by deducting the total liabilities corresponding to each sub-fund from the total assets corresponding to each sub-fund.

The Net Asset Value per share of a sub-fund shall be expressed in the reference currency of the relevant sub-fund. The Net Asset Value per share will be determined by dividing the net assets of the sub-fund by the total number of shares of that sub-fund then outstanding taking into account the allocation of the net assets between categories of shares and shall be rounded up or down to the nearest whole hundredth.

The valuation of the Net Asset Value of the different sub-funds shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon,

b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered), except those receivable from a subsidiary of the Company,

c) all bonds, time notes, shares, stock, debentures stocks, subscription rights, warrants, options and other investments, money market instruments and securities owned or contracted for by the Company,

d) all financial instruments,

e) all stock, stock dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices),

f) all interests accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security,

g) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company, and

h) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

b) The value of securities or money market instruments or derivatives which are quoted or dealt in on any stock exchange is based on the closing price on such stock exchange, on the relevant Valuation Day.

c) The value of securities or money market instruments dealt in on a regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public («the regulated market») is based on the closing price on the relevant Valuation Day.

d) In the event that any of the securities or money market instruments held in the Company's portfolio are not quoted or dealt in on any stock exchange or other regulated market or if, with respect to securities quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any other regulated market, the price as determined pursuant to sub-paragraphs b) or c) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

e) all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency of the different sub-funds shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the relevant Valuation Day.

f) for money market instruments and transferable securities with a residual maturity of less than 12 months, the valuation price will be gradually adjusted to the maturity date, based on the net acquisition price and retaining the ensuing yield. If market conditions change substantially, the valuation principles for the individual investments will be adjusted to the new market returns.

g) Units/shares issued by any open-ended UCI shall be valued at their last available net asset value at the relevant Valuation Day, as reported or provided by such underlying funds or their agents.

h) the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swap). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

i) The valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Company on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

j) where, as a result of special circumstances, a valuation on the basis of the aforesaid rules becomes impracticable or inaccurate, other generally accepted and verifiable valuation criteria are applied in order to obtain an equitable valuation.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

a) loans, bills and accounts payable;

b) all accrued or payable administrative expenses including fees and expenses to the Investment Manager and to the Custodian (including fees and expenses of its correspondents abroad) and all other expenses incurred in the operation of the Company. Fees and expenses to be borne by the Company will include, without limitations, taxes, expenses for legal, auditing and other professional services, costs of printing proxies, stock certificates, shareholders' reports, prospectuses and other reasonable promotional and marketing expenses, expenses of issue, conversion and redemption of Shares and payment of dividend, if any, expenses of the Transfer Agent, Administrative Agent, registration fees and other expenses due or incurred in connection with the authorization by and reporting to supervisory authorities in various jurisdictions, cost of translation of the prospectus and other documents which may be required in various jurisdictions where the Company is registered, the fees and out-of-pocket expenses of Directors of the Company, insurance, interest, listing and brokerage costs, taxes and costs relating to the transfer and deposit of securities or cash, out-of-pocket disbursements of the Custodian and of all other agents of the Company and the costs of computation and publication of the Net Asset Value per Share of each sub-fund;

c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto,

d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the Board and,

e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Board may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

All recurring charges will be charged first against current income, then against capital gains, then against assets.

The costs and expenses incurred in connection with the formation of the Company and the issue of shares referred to herein, including those incurred in the preparation and publication of this Prospectus, all legal and printing costs, certain launch expenses (including advertising costs) and preliminary expenses will be borne by the Company, and amortized over the first five years on a straight line basis.

C. The Board shall establish a pool of assets for each sub-fund in the following manner:

a) the proceeds from the issue of each sub-fund shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that sub-fund, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article,

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool,

c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool,

d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools pro rata to the net asset values of the relevant sub-funds; it is understood that all the assets concerning a specific sub-fund are only liable for the debts and obligations of that sub-fund;

e) upon the payment of dividends to the holders of distribution shares of any sub-funds, the Net Asset Value of such distribution shares shall be reduced by the amount of such dividends. The corresponding amounts due to capitalization shares will remain invested in the Company on their behalf.

D. For the purposes of this Article:

a) shares of the Company to be redeemed under Article 20 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to Article 21, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b) all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency of the relevant sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

c) effect shall be given on any Valuation Day to any acquisitions or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable.

Art. 23. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value as hereinabove defined for the relevant sub-fund plus such subscription fee as the prospectus may provide, such price to be rounded up or down to the nearest whole hundredth of the reference currency of the relevant sub-fund. Any remuneration to agents in the placing of the shares shall be paid out of such commission. The price so determined shall be payable no later than 10 business days as from the relevant Calculation Day.

Art. 24. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31 of December.

The accounts of the Company shall be expressed in EUR. Where there shall be different sub-funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such sub-funds are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into EUR and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Company.

Art. 25. The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board in respect of each sub-fund, and such as well for distribution and capitalisation shares determine how the annual net investment income, the realised capital gains and the unrealised capital gains after deduction of unrealised capital losses, shall be disposed of. The payment of dividends shall be determined by the holders of distribution shares at the annual general meeting, upon the proposal of the Board. The corresponding amounts due to capitalisation shares will not be paid but will stay invested in the company on their behalf. When a dividend is distributed to distribution shares, the net asset value of these distribution shares will be reduced by the aggregate amount of the dividend.

Distribution of dividends can be made for any amounts (including effectively a repayment of capital) provided that after distribution the net asset value of the Company exceeds the minimum capital requested by the 2002 Law. However the nature or the distribution (capital or revenue) must be disclosed.

The dividends declared will be paid in the reference currency of the relevant sub-funds.

The Board is allowed to decide the payment of an intermediary dividend.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each sub-fund shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each sub-fund in proportion of their holding of shares in such sub-fund.

The Board may decide at any time the closing of one or more sub-funds of the Company in the following events:

- If the net assets of any sub-fund has not reached, or has decreased, to a minimum amount, to be the minimum level for such sub-fund to be operated in an economically efficient manner or;
- If the political and/or economical environment happens to change;
- If an economic nationalization is needed.

Unless otherwise decided by the Board, the Company may, until such time as the decision to liquidate is executed, continue to redeem or convert the shares of the sub-fund which it has been decided to liquidate, taking account of liquidation costs but without deducting any redemption fee as stated in the prospectus. The formation expenses will be fully amortized.

Amounts unclaimed by shareholders on the closure of liquidation of the relevant sub-fund shall be deposited with the custodian bank for a period not exceeding six months from the date of closure. After such period the amounts will be deposited with the Caisse des Consignations.

The Board may decide to close down one sub-fund by contribution into another sub-fund of the Company. In addition, such merger may be decided by the Board if required by the interests of all the shareholders of the relevant sub-funds. Such decision will be published as foreseen by the law and by the Board. The publication will contain information in relation to the absorbing sub-fund. Such publication will be made 1 month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of redemption fee as stated in the prospectus, before the merger operation becomes effective.

The decision relative to the merger will be binding upon all the shareholders who have not asked for redemption of their shares during the 1 month's period.

The Board may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one sub-fund by contribution into another collective investment undertaking governed by Part I of the 2002 Law. In addition, such merger may be decided by the Board if required by the interests of all the shareholders of the relevant sub-fund. Such decision will be published in the countries where the Company is registered in a newspaper and, in addition, the publication will contain information in relation to the absorbing collective investment undertaking. Such publication will be made 1 month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of redemption fee as stated in the prospectus, before the merger operation becomes effective. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on shareholders of the relevant sub-fund who will expressly agree to the merger.

The decision to liquidate or to merge a sub-fund in the circumstances and in the manner described in the preceding paragraphs may also be taken at a meeting of the shareholders of the sub-fund to be liquidated or merged where no quorum is required and where the decision to liquidate or merge must be approved by shareholders holding at least 50% of the shares represented at the meeting.

The contribution of one sub-fund into another foreign collective investment undertaking is only possible with the unanimous agreement of all the shareholders of the relevant sub-fund or under the condition that only the shareholders who have approved the operation will be transferred.

Art. 27. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any sub-fund vis-à-vis those of any other sub-fund shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant sub-fund.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the 2002 Law.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organisation are estimated at approximately eight thousand euro (8,000.- EUR).

Subscription and payment

The capital was subscribed and paid in as follows:

Shareholder	Subscribed Capital EUR	number of shares
FARAD INTERNATIONAL S.A.	300,000.-	300,000
Total:	300,000.-	300,000

All shares were fully paid, evidence of which was given to the undersigned notary.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

I. The following persons are elected as members of the Board of Directors:

- Mr Marco Caldana, with professional address in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck,
- Mr Serge Thill, with professional address in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck,
- Mr Fabrizio Mazzucato, with professional address in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck,

The term of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2011.

II. The following person is elected as external auditor:

DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The term of office of the external auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2011.

III. The registered office is fixed in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FARAD INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il est constitué, entre les souscripteurs et toute personne qui pourra en détenir des actions, une Société sous la forme juridique d'une «Société d'investissement à capital variable», dénommée SELECTRA INVESTMENTS SICAV (ci-après «la Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de la date des présents Statuts. Elle peut être dissoute moyennant une résolution de l'Assemblée générale des actionnaires adoptée selon le mode requis pour l'amendement des présents Statuts, ainsi que le prévoient les dispositions de l'Article 27 ci-après.

Art. 3. L'objet unique de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières négociables et en autres actifs dont question dans la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2002»), en application des dispositions de la politique d'investissement et des restrictions en matière d'investissement établies par le Conseil (ci-après le «Conseil») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à la réalisation et à l'accomplissement de son objet, dans les limites prévues par la Loi de 2002 ou toute loi remplaçant ou modifiant celle-ci

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger sur simple résolution du Conseil.

Dans l'éventualité où le Conseil jugerait que des événements politiques, économiques ou sociaux exceptionnels se sont produits ou qu'ils sont imminents et qu'ils sont de nature à interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou à entraver les communications entre ledit siège social et les correspondants de la Société à l'étranger, le siège social pourra être temporairement déplacé à l'étranger jusqu'à la cessation complète de cette situation anormale. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera en permanence équivalent au total net des actifs de tous les compartiments de la Société, comme prévu à l'Article 22 des présents Statuts.

À la date de constitution de la Société, le capital initial s'élève à 300.000,- EUR (trois cent mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions de capitalisation de la classe d'actions SELECTRA INVESTMENTS SICAV - EUROPEAN ABSOLUTE RETURN sans valeur nominale.

Le capital social minimal de la Société s'élèvera à l'équivalent en EUR du capital minimal stipulé dans la Loi de 2002.

La Société constitue une seule et même entité juridique et, aux fins de ses relations avec ses actionnaires, chaque compartiment sera réputé être une entité distincte.

Le Conseil est autorisé, sans restriction aucune et à tout moment, à émettre des actions entièrement libérées conformément à l'article 23 des présents Statuts, à la Valeur nette d'inventaire ou à la Valeur nette d'inventaire respective par action, déterminée conformément aux dispositions de l'article 22 des présents Statuts, sans que soit réservé aux actionnaires existants un droit de préférence quelconque relativement à la souscription des actions à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou tout responsable dûment habilité de la Société ou à toute autre personne dûment habilitée, la charge d'accepter des souscriptions en vue de livrer les nouvelles actions et d'en recevoir le paiement.

Ces actions peuvent, en fonction de la décision prise à cet effet par le Conseil, appartenir à des compartiments différents; conformément à l'article 3 des présents Statuts, le produit de l'émission de chaque compartiment sera investi en valeurs mobilières ou autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou dans des types spécifiques de valeurs mobilières, en exécution de décisions prises périodiquement par le Conseil pour chaque Compartiment.

Le Conseil est autorisé à créer, au sein de chaque compartiment, différentes catégories et sous-catégories se caractérisant par leur propre politique en matière de distribution de dividendes (actions de distribution, actions de capitalisation), leur propre devise de référence et leur structure de commissions ou par toutes autres particularités à déterminer par le Conseil.

En cas de besoin, le terme compartiment fera également référence aux termes catégorie et/ou sous-catégorie.

Le Conseil peut en outre décider de fractionner les actions d'un compartiment ou d'une catégorie/sous-catégorie d'actions de la Société ou, inversement, de les regrouper.

Aux fins de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque compartiment devront, s'ils ne sont pas libellés en EUR, être convertis en EUR, et le capital sera égal au total des actifs nets de tous les compartiments.

Art. 6. Les actions seront émises soit en tant qu'actions nominatives, soit en tant qu'actions au porteur.

Pour les actions au porteur, des certificats seront, le cas échéant, émis dans les coupures choisies par le Conseil. Seuls les certificats représentant un nombre entier d'Actions seront émis.

Si un titulaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de coupures différentes, des frais ne pourront pas lui être portés en compte. Si un titulaire d'actions au porteur sollicite la conversion de ses actions au porteur en actions nominatives, le Conseil pourra, à sa discrétion, prélever une commission à charge de cet Actionnaire en vue de couvrir les frais administratifs exposés lors d'un tel échange.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et par un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des administrateurs pourront être manuscrites ou imprimées. La signature du fondé de pouvoir mandaté à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats d'actions provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil.

Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires.

Dans le cas d'actions nominatives, si le Conseil décide que les actionnaires peuvent obtenir des certificats d'actions et si un actionnaire n'indique pas spécifiquement son choix de recevoir des certificats d'actions, il recevra en lieu et place une confirmation des actions qu'il détient.

Dans le cas d'actions émises sous forme d'actions nominatives, des fractions d'actions peuvent être émises.

Il n'est pas conféré de droit de vote aux fractions d'actions, mais elles donneront droit à une fraction correspondante, le cas échéant, du produit de la liquidation et des dividendes.

S'agissant des actions nominatives, toutes les actions émises par la Société seront inscrites au Registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes que la Société désignera à cette fin. Ledit Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile, pour autant que ces coordonnées aient été communiquées à la Société, de même que le nombre d'actions qu'il détient, le compartiment à laquelle elles appartiennent, ainsi que le montant payé pour chacune des actions.

Dans le cas d'actions nominatives, les transferts d'actions seront inscrits au Registre des actionnaires et chaque inscription sera signée par un ou plusieurs responsables de la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par le Conseil.

Le transfert d'actions nominatives s'effectuera par le biais d'une déclaration écrite de transfert à porter au Registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes dûment habilitées à cet effet par le biais de procurations.

Chaque titulaire d'actions nominatives doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et avis émanant de la Société pourront lui être envoyés. Cette adresse sera inscrite au Registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne communiquerait pas son adresse, la Société pourra autoriser l'inscription au Registre des actionnaires d'une mention à cet effet, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société, ou toute autre adresse qui sera enregistrée de la sorte par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par ledit actionnaire.

L'actionnaire peut, à tout moment, faire modifier son adresse inscrite au Registre des actionnaires par le biais d'une notification écrite parvenant au siège social de la Société, ou, le cas échéant, à toute autre adresse périodiquement précisée par la Société.

Les actionnaires sont autorisés à demander l'échange de leurs actions au porteur contre des actions nominatives ou inversement. Le Conseil pourra, à son entière discrétion, prélever des frais à cet effet.

Les actions peuvent être émises après acceptation de la souscription. Le souscripteur aura la jouissance des actions qu'il a acquises lorsque les actions auront été émises et que le paiement du prix d'achat aura été effectué.

Lorsque tout actionnaire est en mesure de soumettre à la Société une pièce jugée probante attestant que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata pourra, à sa demande, être émis aux conditions et moyennant les garanties que la Société pourra déterminer, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra fixer.

Dès l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine, sur la base duquel le nouveau certificat a été émis, sera sans valeur.

Les certificats d'action détériorés ou abîmés pourront être échangés contre des nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats détériorés ou abîmés seront remis à la Société et annulés immédiatement.

La Société peut, à sa discrétion, comptabiliser à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnablement exposées par la Société relativement à l'émission et à l'enregistrement de celui-ci ou relativement à l'annulation de l'ancien certificat d'actions.

Art. 7. Le Conseil est autorisé à imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but de garantir qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par (a) toute personne en infraction avec la loi ou les exigences de tout pays ou autorité publique, ou par (b) toute personne dans une situation qui, de l'avis du Conseil, serait susceptible d'occasionner à la Société des obligations d'ordre fiscal ou de lui faire subir d'autres désavantages pécuniaires qui, à défaut, n'auraient pas été subis par la Société.

Plus spécifiquement, la Société pourra limiter ou interdire la détention d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, et sans limitation aucune, par des «ressortissants des États-Unis d'Amérique», tel que défini ci-après. A ces fins, la Société pourra:

e) refuser l'émission de toute action et l'enregistrement de tout transfert d'action lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété effective de cette action à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

f) à tout moment, exiger de toute personne dont le nom figure au Registre des actionnaires ou de toute personne cherchant à enregistrer le transfert d'actions au Registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, étayé par une déclaration sous serment, qu'elle pourrait estimer nécessaire en vue de déterminer si la propriété effective de ces actions revient éventuellement à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société et

g) procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par un actionnaire tel que défini ci-avant, s'il apparaît que cette personne déchu du droit d'être actionnaire de la Société, est, soit seule, soit avec d'autres personnes, le propriétaire effectif des actions. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

5) La Société enverra un avis (dénommé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou figurant au Registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel avis spécifiera les actions à racheter tel que précisé ci-dessus, le prix à payer pour ces actions et l'endroit où le Prix de rachat relatif aux actions sera réglé. Un tel avis pourra être envoyé à cet actionnaire par lettre recommandée dûment affranchie, expédiée à sa dernière adresse connue ou à celle figurant dans les registres de la Société.

Dès après la fermeture des bureaux le jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire, et les actions qu'il détenait précédemment seront annulées;

6) Le prix auquel les actions spécifiées dans tout avis de rachat seront rachetées (dénommé ci-après «le Prix de rachat») sera un montant égal à la Valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment en question de la Société, calculé conformément à l'article 22 des présents Statuts;

7) Le paiement du Prix de rachat sera effectué dans la devise de référence du compartiment concerné; le montant correspondant sera déposé par la Société auprès d'une banque (en fonction des précisions figurant dans l'avis de rachat) en vue de procéder au paiement de ce bénéficiaire. Dès le dépôt du prix de rachat dans les conditions précitées, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans cet avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni à l'une d'entre elles, ni ne pourra exercer aucun recours contre la Société ou ses actifs, à l'exception du droit de l'actionnaire s'avérant être le propriétaire des actions de recevoir de la banque le montant susdit ainsi déposé (sans intérêts).

8) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être remis en question ni invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartiendrait à une personne autre que ne le pensait la Société à la date de l'envoi de tout avis de rachat, à la seule condition dans ce cas que la Société ait exercé lesdits pouvoirs de bonne foi; et

refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne n'étant pas autorisée à être actionnaire de la Société.

Lorsqu'elle est utilisée dans les présents Statuts, l'expression «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» désignera tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, tout partenariat ou société créé(e) ou existant(e) dans tout Etat, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 8. Toute Assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société si les décisions à prendre intéressent l'ensemble des actionnaires. Ses résolutions engageront tous les actionnaires de la Société, quel que soit le compartiment dont font partie les actions qu'ils détiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société. Toutefois, si les décisions ne concernent que les droits spécifiques des actionnaires d'un compartiment, ces décisions devront être prises par une Assemblée générale représentant les actionnaires de ce compartiment.

Art. 9. Conformément aux lois en vigueur au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre endroit au Luxembourg éventuellement indiqué dans la convocation pour l'assemblée, le premier mardi du mois de mai à 11 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg (ci-après un «jour ouvrable»), l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourrait avoir lieu à l'étranger si, de l'avis formel et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigeaient.

D'autres assemblées des actionnaires pourraient être organisées à l'heure et à l'endroit spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 10. Le quorum et les délais prévus par la loi régiront la convocation et la tenue des Assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Chaque action complète de tout compartiment et indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action au sein du compartiment donnera droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées.

Le Conseil pourra arrêter d'autres conditions que les actionnaires devront remplir pour pouvoir participer à une assemblée des actionnaires.

Art. 11. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil, conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (telle qu'amendée).

Art. 12. La Société sera gérée par un Conseil composé d'au moins trois membres; les membres du Conseil ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de trois ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et nommés, étant entendu, toutefois, qu'un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment aux termes d'une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où un poste d'Administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de départ à la retraite ou de tout autre motif, les Administrateurs restants pourraient se réunir et élire, à la majorité des voix, un Administrateur chargé de pourvoir à ce poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 13. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil désignera également un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui sera chargé d'établir les procès-verbaux de la réunion du Conseil et de l'Assemblée des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation de deux Administrateurs quels qu'ils soient, à l'endroit indiqué dans la convocation à la réunion. Si un président a été nommé, il présidera toutes les assemblées d'actionnaires et réunions du Conseil. S'il n'a pas été désigné ou en son absence, les actionnaires ou le Conseil pourront désigner un autre Administrateur comme président à titre temporaire par un vote à la majorité des voix des administrateurs présents à cette assemblée.

Une convocation écrite à une réunion du Conseil sera adressée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation à la réunion. Il peut être passé outre à ce mode de convocation moyennant accord écrit de chaque Administrateur. Il ne sera pas nécessaire d'envoyer une convocation distincte pour chacune des réunions tenues aux heures et lieux précisés, si un calendrier des réunions a été préalablement adopté par résolution du Conseil.

Tout Administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil en désignant par écrit un autre administrateur qu'il aura désigné comme son fondé de pouvoir. Les administrateurs peuvent également voter par écrit.

Des réunions du Conseil peuvent également être tenues par téléphone ou par télé- ou vidéoconférence.

Les Administrateurs ne peuvent exercer leurs droits que dans le cadre de réunions, dûment convoquées, du Conseil. Les administrateurs ne peuvent engager la Société en agissant individuellement, sauf disposition expressément prévue aux termes d'une résolution du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si deux Administrateurs au moins sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans l'éventualité où, lors d'une réunion, il y aurait parité des voix pour ou contre une résolution, le président de séance disposera d'une voix prépondérante.

Les résolutions du Conseil peuvent aussi être prises sous forme d'une ou plusieurs déclarations écrites, signées par tous les Administrateurs.

Le Conseil pourra périodiquement nommer des responsables de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire, des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres responsables qu'il estimera nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute nomination de cet ordre pourra être révoquée à tout moment par le Conseil. Les responsables ainsi désignés ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ni des actionnaires de la Société. Les responsables désignés auront, sauf disposition contraire des présents Statuts, les pouvoirs et obligations conférés par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société et ses pouvoirs d'exécution de tout acte d'application de la politique de la Société et de concrétisation de ses objectifs à des personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil.

Art. 14. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le président à titre temporaire qui aura présidé ladite réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux qui pourraient être produits dans le cadre d'une action judiciaire ou à toute autre occasion seront signés par ce président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 15. Le Conseil aura le pouvoir, sur la base du principe de la répartition des risques, de déterminer la politique générale et d'investissement de la Société pour les investissements afférents à chaque compartiment et les orientations à suivre pour la gestion et les affaires de la Société.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion quotidienne des affaires de la Société et ses pouvoirs d'exécuter tout acte visant à la mise en application de la politique de la Société et à la réalisation de ses objectifs, à des personnes physiques ou morales agissant sous la supervision du Conseil.

Dans le cadre de la conduite et de la gestion de ses affaires, la Société n'effectuera pas d'investissements ni n'entreprendra d'activités relevant des restrictions d'investissement telles que susceptibles d'être imposées aux termes de la Loi de 2002 ou de lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont proposées au public ou qui pourront être adoptées périodiquement par des résolutions du Conseil et qui seront décrites dans tout prospectus d'émission d'actions y afférent.

En vue de déterminer et de mettre en œuvre la politique d'investissement, le Conseil pourra décider que les actifs de la Société seront investis en:

- a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé;
- b) valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé dans un État membre de l'Union européenne ou tout autre pays dont question au point c) du présent, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public et/ou
- c) valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire qui sont soit admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs située dans un État non membre de l'Union européenne, soit négociés sur tout autre marché réglementé dans un État non membre de l'Union européenne, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que la Bourse choisie soit implantée dans un État non membre de l'Union européenne: tous les pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, du continent américain et d'Afrique
- d) valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire émis récemment, pour autant que:
 - 1) les conditions d'émission prévoient un engagement selon lequel soit déposée une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à tout autre marché réglementé qui est en fonctionnement régulier, est reconnu et ouvert au public, et pour autant que le choix de la place boursière ou du marché ait été prévu dans les documents constitutifs de l'OPCVM;
 - 2) cette admission intervienne dans l'année suivant l'émission.

e) actions ou parts d'OPCVM, autorisés conformément à la Directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC au sens des premier et deuxième tirets de l'Article 1^{er}, paragraphe (2) de la Directive 85/611/CEE, pour autant que:

1) ces autres OPC soient autorisés conformément à une législation prévoyant qu'ils soient soumis à une surveillance que la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

2) le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts ou actionnaires de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts ou les actionnaires d'un OPCVM et, en particulier, que les règles en matière de séparation des actifs, d'emprunt, de prêt, de ventes à découvert de valeurs mobilières négociables et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la directive 85/611/CEE;

3) les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation des actifs et passifs, des bénéfiques et des opérations de la période comptable considérée;

4) la proportion d'actifs des OPCVM ou des autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts ou d'actions d'autres OPCVM ou d'autres OPCV, ne dépasse pas 10 %.

L'acquisition de parts ou actions d'autres OPC auquel la Société est liée par une gestion commune ou contrôlée par le biais d'une participation majeure directe ou indirecte ne pourra être autorisée que dans le cas d'un OPC qui, dans le respect de ses réglementations de gestion ou de ses Statuts, est spécialisé dans un secteur géographique ou économique donné.

f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments équivalents donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé dont question aux points a), b) et c) ci-dessus, et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (les «dérivés OTC»), pour autant que:

1) les actifs sous-jacents consistent en instruments couverts par l'article 41, paragraphe (1) de la Loi de 2002, en indices financiers, aux d'intérêt, taux de change ou devises dans lesquelles la Société peut investir.

2) les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF et

3) les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet quotidiennement d'une évaluation fiable et vérifiable et puissent, à l'initiative de l'OPCVM, être vendus, liquidés ou clôturés à tout moment à leur juste valeur par une transaction de compensation; cette méthode d'évaluation sera approuvée par les réviseurs d'entreprises.

i) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et qui relèvent de l'Article 1^{er} de la Loi de 2002, si l'émission ou l'émetteur de ces instruments fait l'objet d'une réglementation aux fins de protéger les investisseurs et leur épargne, et pour autant que ces instruments soient:

1) émis ou garantis par un pouvoir central, régional ou local ou par une banque centrale d'un Etat membre, par la Banque centrale européenne, par l'Union européenne ou par la Banque d'investissement européenne, un Etat non membre de l'Union ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par l'une des entités fédérées, ou par un organisme public international dont fait ou font partie un ou plusieurs Etats membres; ou

2) émis par un organisme, dont les titres sont négociés sur des marchés réglementés dont question aux paragraphes a), b) ou c) ci-dessus; ou

3) émis ou garantis par un établissement faisant l'objet d'un contrôle prudentiel dans le respect de critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui fait l'objet de et se conforme aux règles prudentielles considérées par la CSSF comme étant à tout le moins aussi contraignantes que celles stipulées dans le droit communautaire; ou

4) émis par d'autres organismes relevant des catégories approuvées par la CSSF, pour autant que les investissements dans ces instruments soient assortis d'une protection de l'investisseur équivalente à celle prévue aux premier, deuxième et troisième tirets ci-dessus et pour autant que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent à au moins EUR 10.000.000, qu'elle présente et publie ses comptes annuels dans le respect de la Quatrième Directive 78/660/CEE, et qu'il s'agisse d'une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés composé d'une ou de plusieurs sociétés cotées, soit dédiée au financement du groupe ou soit une entité affectée au financement des instruments de titrisation bénéficiant d'une ligne de liquidité bancaire.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé à investir, en application du principe de la répartition du risque, maximum 100% des actifs nets de chaque compartiment dans des valeurs mobilières négociables et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne, pour autant que ces titres appartiennent au moins à six émissions différentes, sans que les titres d'une même émission excèdent 30% du montant total.

Art. 16. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de la Société ont des intérêts dans cette autre Société ou entreprise, ni ne sont administrateurs, associés, responsables, ou employés de cette autre Société ou entreprise. Tout administrateur ou responsable de la Société ayant des fonctions d'administrateur, de responsable ou d'employé au sein de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura un contrat ou tout autre engagement commercial ne pourra, au motif qu'il a des liens avec cette autre société ou entreprise, être empêché d'examiner toute question en rapport avec ledit contrat ou toute autre affaire, ni de voter ou d'exercer ses droits à ce sujet.

Dans l'éventualité où tout administrateur ou responsable de la Société a un quelconque intérêt personnel dans une transaction de la Société, ledit administrateur ou responsable portera cet intérêt personnel à la connaissance du Conseil et s'abstiendra d'examiner cette transaction et de voter à son sujet. En outre, l'affaire dans laquelle cet administrateur responsable a un intérêt sera communiquée à l'assemblée des actionnaires suivante.

L'expression «intérêt personnel», telle qu'utilisée dans la phrase précédente, s'entend à l'exclusion de toute relation avec, ou de tout intérêt dans, toute affaire, situation ou transaction impliquant le conseiller en investissements ou toute filiale de celui-ci, voire toute autre société ou entité, comme le Conseil d'administration pourra périodiquement en décider, à sa discrétion.

Art. 17. La Société pourra rembourser à tout administrateur ou responsable, à ses héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs, les dépenses raisonnablement occasionnées par ses (leurs) soins dans le cadre de toute action, procès ou procédures auxquels il pourrait être partie en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur ou de responsable de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou responsable de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'a pas le droit d'être indemnisé, sauf en ce qui concerne des questions en vertu desquelles il serait condamné dans le cadre de cette action, de ce procès ou de cette procédure pour négligence ou inconduite grave. En cas de règlement, toute indemnisation sera versée uniquement en rapport avec les questions couvertes par ledit règlement et pour lesquelles la Société est avisée par l'avocat que la personne à indemniser n'a pas commis cette infraction. Le droit susmentionné à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels l'Administrateur pourrait prétendre.

Art. 18. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou responsables auxquels le Conseil aura délégué ses pouvoirs ou par la seule signature de l'Administrateur délégué.

Art. 19. Dans les limites prévues par la Loi de 2002, les opérations de la Société et sa situation financière, y compris, notamment, ses livres comptables, seront supervisées par un réviseur d'entreprises agréé qui sera désigné par une Assemblée générale pour une période de trois années, jusqu'à la désignation de son successeur.

Le «réviseur d'entreprises» en fonction peut être remplacé à tout moment, avec ou sans motif, par la Société.

Art. 20. Selon les modalités détaillées ci-après, la Société a le pouvoir de racheter à tout moment ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi de 2002.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le Prix de rachat sera payé dans les dix Jours ouvrables à compter du Jour d'Évaluation (ce Jour étant défini comme la date à laquelle la Valeur nette d'inventaire du compartiment en question est déterminée conformément aux dispositions de l'article 22 des présents Statuts), sous déduction des éventuelles commissions de rachat calculées au taux précisé dans le prospectus.

La Société ne sera pas tenue de racheter, lors de tout Jour d'évaluation, plus de 10 % du nombre d'Actions de tout compartiment ce Jour d'évaluation.

Dans le cas de demandes de rachat dépassant 10 pour cent de la valeur nette d'inventaire du compartiment en question lors de tout Jour d'évaluation, la Société pourra décider de reporter proportionnellement le montant des rachats au Jour d'évaluation suivant. En cas de report de rachats, les Actions concernées seront rachetées à la Valeur nette d'inventaire par Action en vigueur au Jour d'évaluation où le rachat est effectué. Ces demandes seront traitées au cours de ce jour d'évaluation, en donnant la priorité aux premières demandes.

Toute demande de rachat doit être présentée et envoyée par écrit à l'initiative de l'actionnaire au siège social de la Société au Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent chargé du rachat des actions.

Les actions représentant le capital de la Société et rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire pourra demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment à la Valeur nette d'inventaire respective des actions du compartiment en question, pour autant que le Conseil puisse imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et puisse soumettre la conversion au paiement de frais administratives.

Art. 21. La Valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment de la Société sera périodiquement calculée par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, dans le respect des décisions prises en ce sens par le Conseil (le «Jour d'évaluation»), étant entendu que dans tous les cas où un Jour d'Évaluation ne coïncide pas avec un Jour ouvrable, ce Jour d'évaluation sera reporté au jour ouvrable suivant.

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire des actions de tout compartiment ou de tous les compartiments, de même que l'émission et le remboursement des actions d'un ou de plusieurs compartiments, ainsi que la conversion d'actions d'une catégorie à l'autre de ce(s) compartiment(s), dans les cas suivants:

a) pendant toute période au cours de laquelle un des principaux marchés ou Bourses de valeurs, quels qu'ils soient, sur lequel est périodiquement cotée une quote-part substantielle des investissements de la Société attribuables à ce compartiment est fermé pour un motif autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions portant sur ces investissements sont limitées ou suspendues; ou

b) pendant la survenance de toute situation constitutive d'une urgence entraînant l'impossibilité de céder ou d'évaluer les actifs détenus par la Société et attribuables à ce compartiment;

c) lors de toute panne des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le cours ou la valeur de tout ou partie des investissements attribuables à tout compartiment ou le cours ou les valeurs actuel(les) de toute action sur une Bourse des valeurs; ou

d) pendant toute période où la Société n'est pas en mesure de rapatrier des fonds en vue de procéder à des paiements afférents au rachat de ces actions, ou pendant laquelle tout transfert de fonds nécessaire à la réalisation ou à l'acquisition d'actifs ou aux paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, de l'avis des Administrateurs, à des cours de change normaux.

Pareille suspension sera notifiée aux actionnaires demandant la souscription, le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société. Cette suspension portant sur un comportement n'aura pas d'effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, la souscription, le rachat et la conversion des actions de tout autre compartiment.

Art. 22. La Valeur nette d'inventaire des différents compartiments est déterminée en déduisant le total des engagements correspondant à chaque compartiment du total des avoirs correspondant à chaque compartiment.

La valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment sera exprimée dans la devise de référence du compartiment concerné. La Valeur nette d'inventaire par action sera calculée en divisant les actifs nets du compartiment par le nombre total d'actions en circulation de ce compartiment en tenant compte de l'allocation des actifs nets entre les différentes catégories d'actions existantes et sera arrondie vers le haut ou vers le bas au centième entier le plus proche.

Le calcul de la Valeur nette d'inventaire des différents compartiments se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront réputés inclure:

a) la totalité des disponibilités en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus y afférents;

b) l'ensemble des traites, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus, mais non livrés), à l'exception des créances d'une filiale de la Société,

c) l'ensemble des obligations, effets à terme, actions, valeurs, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres investissements, instruments du marché monétaire et titres détenus par la Société ou auxquels elle a souscrits;

d) tous les instruments financiers,

e) l'ensemble des titres, dividendes d'actions et distributions en espèces à recevoir par la Société, dans la mesure où celle-ci dispose raisonnablement de suffisamment d'informations à ce sujet (à condition que la Société puisse procéder à des ajustements en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres, dues à des opérations ex-dividendes, ex-droits ou à des pratiques similaires);

f) tous les intérêts courus sur des valeurs mobilières productives d'intérêts détenues par la Société, sauf s'ils sont inclus ou reflétés dans la valeur au principal de ce titre;

g) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis, et à condition que lesdits frais d'établissement puissent être directement amortis du capital de la Société, et

h) tous les autres actifs autorisés de tout type et de toute nature, y compris les charges payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

a) La valeur des disponibilités en caisse ou en dépôt, des effets, billets à vue et créances, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts déclarés et courus et non encore reçus comme précité, sera réputée être leur montant intégral, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être intégralement versée ou perçue, auquel cas la valeur sera déterminée en déduisant le montant que le Conseil pourrait considérer comme approprié en vue de refléter la juste valeur de ces avoirs;

b) La valeur des titres ou des instruments du marché monétaire ou des dérivés qui sont négociés ou cotés sur toute bourse de valeurs sera calculée sur la base du cours de clôture de cette bourse au Jour d'évaluation en question.

c) La valeur des titres ou des instruments du marché monétaire négociés sur tout marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (le «marché réglementé») se basera sur le cours de clôture du Jour d'évaluation en question.

d) Dans l'hypothèse où l'une des valeurs mobilières ou l'un des instruments du marché monétaire détenus dans le portefeuille de la Société n'est pas coté ou négocié sur toute bourse de valeurs ou sur tout marché réglementé ou si, relativement aux valeurs mobilières cotées ou négociées sur toute bourse de valeurs ou sur tout marché réglementé, le prix tel que déterminé conformément aux sous-paragraphes b) ou c) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché

des valeurs mobilières en question, le cours de ces valeurs sera basé sur le prix de vente tel qu'il peut être raisonnablement prévu, déterminé avec prudence et bonne foi.

e) Tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs de la Société exprimés dans des devises autres que la devise de référence des différents compartiments seront évalués après prise en compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur au Jour d'évaluation en question.

f) En ce qui concerne les instruments du marché monétaire et les valeurs mobilières négociables ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois, le prix d'évaluation sera ajusté graduellement à la date d'échéance, d'après le prix net d'acquisition et en conservant le rendement y afférent. Si les conditions du marché devaient changer considérablement, les principes d'évaluation appliqués aux investissements considérés individuellement seraient adaptés aux nouveaux rendements du marché.

g) Les parts / actions émises par tout fond commun de placement OPC seront calculées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible au Jour d'évaluation en question, telle que mentionnée ou fournie par ces fonds sous-jacents ou leurs agents;

h) l'évaluation des swaps s'appuiera sur leur valeur de marché, laquelle dépend elle-même de divers facteurs (par exemple, le niveau et la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt du marché, le délai résiduel du swap). Tout ajustement requis à la suite des émissions et des rachats sera réalisé par le biais d'une hausse ou d'une baisse du montant nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

i) L'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (over-the-counter - OTC), comme les futures, les contrats à terme ou d'option non négociés sur des bourses ou d'autres marchés reconnus, s'effectuera sur la base de leur valeur liquidative nette déterminée, conformément aux politiques arrêtées par la Société, d'après les modèles financiers reconnus sur le marché et d'une manière cohérente pour chaque catégorie de contrats. La valeur liquidative nette d'une position dérivée doit être comprise comme étant égale au bénéfice / à la perte net(te) non réalisé(e) relativement à la position en question;

j) lorsque, à la suite de circonstances exceptionnelles, l'évaluation à effectuer sur la base des règles susmentionnées devient impraticable ou inexacte, d'autres critères d'évaluation généralement acceptés et vérifiables seront appliqués afin d'obtenir une évaluation équitable.

B. Les engagements de la Société seront réputés inclure:

a) les emprunts, traites et autres dettes exigibles;

b) tous les frais administratifs échus ou à payer, y compris les commissions et les dépenses du Gestionnaire d'investissement et du Dépositaire (dont les commissions et les dépenses de ses correspondants à l'étranger) et toutes autres dépenses exposées dans le cadre du fonctionnement de la Société. Les commissions et dépenses à supporter par la Société incluront, sans limitations, les taxes, dépenses inhérentes à des services juridiques, des services d'audit et d'autres services professionnels, les coûts d'impression des procurations, certificats d'action, rapports aux actionnaires, prospectus et autres dépenses promotionnelles et marketing raisonnables, les dépenses d'émission, de conversion et de rachat des Actions, ainsi que le paiement de dividende, s'il échet, les dépenses de l'Agent de transfert, de l'Agent administratif, les coûts d'enregistrement et les autres dépenses dues ou exposées relativement à l'autorisation par et au reporting aux autorités de contrôle dans divers territoires, le coût de traduction du prospectus et d'autres documents susceptibles d'être requis dans divers territoires où la Société est enregistrée, les commissions et les décaissements des Administrateurs de la Société, les coûts d'assurance, d'intérêt, de cotation et de courtage, les taxes et les coûts afférents au transfert et au dépôt de titres ou de liquidités, les décaissements du Dépositaire et de tous les autres agents de la Société, sans oublier les coûts liés au calcul et à la publication de la Valeur nette d'inventaire par Action;

c) toutes les dettes connues, présentes et à venir, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'espèces ou de biens, y compris le montant de tous les dividendes non payés déclarés par la Société lorsque le Jour d'évaluation coïncide avec la date de détermination de la personne habilitée à encaisser ces dividendes ou est postérieur à cette date;

d) une provision suffisante pour les impôts futurs sur le capital et les revenus le Jour d'évaluation, telle que déterminée périodiquement par la Société, et d'autres réserves pour autant qu'elles soient autorisées et approuvées par le Conseil et

e) toute autre dette de la Société, de quel que type et nature que ce soit, sauf les engagements représentés par des actions de la Société. Lors du calcul du montant de ces engagements, le Conseil pourra porter en compte des frais administratifs et d'autres dépenses de nature régulière ou récurrente sur la base d'un chiffre estimé d'avance pour des périodes annuelles ou autres, et pourra cumuler ces frais et dépenses en proportions égales sur l'une quelconque de ces périodes.

Tous les frais récurrents seront successivement imputés sur les revenus de l'exercice en cours, les plus-values et les actifs.

Les frais et dépenses exposés dans le cadre de la constitution de la Société et de l'émission d'actions susmentionnées, y compris ceux engagés pour la préparation et la publication du présent Prospectus, tous les frais légaux et d'impression, certains frais de lancement (y compris les frais de publicité) et les frais de premier établissement seront à charge de la Société et feront l'objet d'un amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

C. Le Conseil établira un portefeuille d'actifs pour chaque compartiment d'actions de la manière suivante:

a) le produit de l'émission de chaque compartiment sera inscrit dans les livres de la Société et porté au compte du pool d'actifs établi pour ce compartiment; l'actif, le passif, les revenus et les dépenses y afférents seront imputés à ce pool selon les dispositions du présent article;

b) lorsqu'un actif provient d'un autre actif, cet actif dérivé sera imputé, dans les livres de la Société, au même pool d'actifs que les actifs dont il était issu et, lors de chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée attribuée au pool concerné;

c) lorsque la Société souscrit un engagement relevant de tout actif appartenant à un pool particulier ou de toute action entreprise en rapport avec un actif d'un pool particulier, cet engagement sera imputé au pool concerné;

d) dans l'hypothèse où tout actif ou tout passif de la Société ne peut pas être considéré comme étant imputable à un pool particulier, cet actif ou ce passif sera attribué à tous les pools au prorata des valeurs nettes d'inventaire des compartiments en question, étant entendu que tous les actifs relatifs à un compartiment spécifique ne seront passibles que des dettes et engagements relatifs au compartiment en question;

e) lors du paiement de dividendes aux détenteurs d'actions de distribution de tout compartiment, la Valeur nette d'inventaire de ces actions de distribution sera réduite du montant de ces dividendes. Les montants correspondants revenant aux actions de capitalisation resteront placés dans la Société pour leur compte.

D. Aux fins du présent Article:

a) les actions de la Société à rembourser aux termes de l'Article 20 des présents Statuts seront considérées comme existantes et prises en compte jusque dès après la clôture des activités le Jour d'évaluation stipulé à l'Article 21, et à partir de cette date et jusqu'à son versement, le prix sera par conséquent réputé être une dette de la Société;

b) tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs de la Société exprimés dans des devises autres que la devise de référence du compartiment concerné seront évalués après la prise en compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur à la date et au moment du calcul de la valeur nette d'inventaire des actions; et

c) toute acquisition ou vente de titres réalisée par la Société à l'occasion d'un tel Jour d'évaluation prendra effet lors de ce Jour d'évaluation, dans la mesure du possible.

Art. 23. Lorsque la Société propose des actions à la souscription, le prix par action auquel ces actions seront proposées et vendues sera équivalent à la Valeur nette d'inventaire telle que définie ci-dessus pour les compartiments pertinents, augmentée d'une commission de souscription au taux éventuellement prévu par le prospectus, ce prix étant arrondi vers le haut ou vers le bas au centième entier le plus proche de la devise de référence du compartiment concerné. La rémunération des agents chargés du placement des actions sera prélevée sur cette commission. Le prix ainsi fixé sera payable au plus tard dix jours ouvrables après le Jour d'évaluation dont question ci-avant.

Art. 24. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Les comptes de la Société seront libellés en EUR. En cas de pluralité de compartiments, ainsi que le prévoit l'Article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces compartiments sont libellés dans différentes devises, ces comptes seront convertis en EUR et additionnés aux fins d'établir les comptes de la Société.

Art. 25. L'assemblée générale des actionnaires arrêtera, sur proposition du Conseil et pour chaque compartiment, à la fois pour les actions de distribution et de capitalisation, l'affectation des revenus d'investissement annuels nets, des plus-values réalisées et non réalisées, après déduction des moins-values. L'assemblée générale annuelle et les détenteurs d'actions de distribution arrêteront le paiement des dividendes sur proposition du Conseil. Le montant correspondant dû aux détenteurs des actions de capitalisation ne sera pas versé, mais restera investi dans la Société pour leur compte. Lorsqu'un dividende est distribué en faveur d'actions de distribution, la valeur nette d'inventaire de ces actions de distribution sera réduite du montant cumulé du dividende.

La distribution de dividendes peut se faire pour tout montant (y compris un remboursement effectif du capital), pour autant qu'après la distribution, la valeur nette d'inventaire de la Société soit toujours supérieure au capital minimal requis par la Loi de 2002. Toutefois, la nature de la distribution (capital ou revenu) devra être communiquée.

Les dividendes déclarés seront payés dans la devise de référence des compartiments en question.

Le Conseil peut décider de procéder au versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 26. Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée des actionnaires appelée à statuer sur cette dissolution; cette dernière déterminera en outre leurs pouvoirs et fixera leur rémunération. Le produit net de la liquidation correspondant à chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'actions de chaque compartiment proportionnellement à la quote-part des actions qu'ils détiennent dans le compartiment concerné.

Le Conseil peut décider à tout moment de la clôture d'un ou de plusieurs compartiments de la Société lors de la survenance des événements suivants:

- Si la valeur des actifs nets de tout compartiment n'a pas atteint un montant minimal ou est tombée en-deçà de ce montant minimal, qui est le niveau minimal nécessaire à un fonctionnement efficace, d'un point de vue économique, de ce compartiment ou;

- En cas de modification des conditions politiques et/ou économiques;

- Si des mesures de rationalisation économiques s'imposent.

Sauf décision contraire du Conseil, la Société pourra, jusqu'à l'exécution de la décision de liquidation, poursuivre le rachat ou la conversion d'actions du compartiment concerné par la décision de liquidation, en tenant compte des coûts de liquidation, mais sans déduction de toute commission de rachat conformément aux dispositions du présent prospectus. Les frais de constitution seront totalement amortis.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation du compartiment concerné seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période n'excédant pas six mois à compter de la date de clôture. Au terme de cette période, les montants seront déposés à la Caisse des Consignations.

Le Conseil peut également décider de fermer un compartiment par le biais d'un apport dans un autre compartiment de la Société. En outre, une telle fusion pourra être décidée par le Conseil si l'intérêt de tous les actionnaires des compartiments considérés l'exige. Cette décision sera publiée dans les formes prévues par la loi et par le Conseil. La publication contiendra en outre des informations relatives au compartiment absorbant. Cette publication sera faite un mois avant la date de prise d'effet de la fusion, afin de permettre aux actionnaires de solliciter le rachat de leurs actions, net de commission de rachat, comme prévu dans le prospectus, avant l'entrée en vigueur de l'opération de fusion.

La décision relative à la fusion engagera tous les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions au cours d'une période d'un mois.

Le Conseil peut également, dans des circonstances identiques à celles décrites ci-dessus, décider de fermer un compartiment par le biais d'un apport dans un autre organisme de placement collectif régi par la Loi de 2002. En outre, une telle fusion pourra être décidée par le Conseil si l'intérêt de tous les actionnaires des compartiments considérés l'exige. Cette décision sera publiée dans un quotidien diffusé dans les pays où la Société est enregistrée. La publication contiendra en outre des informations relatives à l'organisme de placement collectif absorbant. Cette publication sera faite un mois avant la date de prise d'effet de la fusion, afin de permettre aux actionnaires de solliciter le rachat de leurs actions, net de commission de rachat, comme prévu dans le prospectus, avant l'entrée en vigueur de l'opération de fusion. En cas d'apport à un autre organisme de placement collectif du type fonds commun, la fusion ne sera obligatoire que pour les actionnaires du compartiment considéré ayant expressément donné leur accord à la fusion.

La décision de liquidation ou de fusion d'un compartiment dans les circonstances et de la manière décrites aux paragraphes précédents peut également être prise lors d'une assemblée des actionnaires du compartiment à liquider ou à fusionner. Aucun quorum ne sera dans ce cas requis et la décision de liquidation ou de fusion devra être approuvée par les actionnaires détenant 50% au moins des actions représentées lors de réunion.

L'apport d'un compartiment dans un autre organisme de placement collectif étranger n'est possible qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires du compartiment considéré ou à la condition que seuls les actifs des actionnaires qui ont approuvé l'opération soient transférés.

Art. 27. Les présents Statuts peuvent être périodiquement modifiés par une assemblée des actionnaires remplissant les conditions de quorum et de majorité exigées par le droit luxembourgeois. En outre, toute modification affectant les droits des détenteurs d'actions de tout compartiment par rapport à ceux de tout autre compartiment sera soumise à ces mêmes conditions de quorum et de majorité pour chaque compartiment concerné.

Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et aux amendements y afférents, ainsi qu'à la Loi de 2002.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ huit mille euros (8.000,- EUR).

Le capital a été souscrit et libéré comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions
FARAD INTERNATIONAL S.A.	300.000,-	300.000
Total:	300.000,-	300.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration:

- M. Marco Caldana, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck,
- M. Serge Thill, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
- M. Fabrizio Mazzucato, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2011.

II. La personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprise:

DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2011.

III. Le siège social est fixé à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008. Relation: LAC/2008/9009. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008032952/242/1190.

(080038723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.997.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008032977/242/12.

(080038813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 35, rue Notre-Dame.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MITSUBISHI UFJ GLOBAL CUSTODY S.A. (the «Company»), a «société anonyme» under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, incorporated by deed of notary Hyacinthe Glaesener, then residing in Luxembourg, on 11 April 1974, published in the Memorial C 136 of 10 July 1974 and entered in the Trade and Companies' Register in Luxembourg, under Section B and number 11.937.

The articles of incorporation of the company have last been amended by deed of notary Jean-Paul Hencks, then residing in Luxembourg, dated 1 March 2007, published in the Memorial C 505 of 2 April 2007.

The extraordinary general meeting is opened at 9.30 a.m. and is presided over by Mr Hiroaki Harada, chairman of the board, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Hiroshi Naruse, company director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Akihiro Kanayasu, company director, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of two (2) classes of shares, namely class A shares (the «Class A Shares») and class B shares (the «Class B Shares») and determination of the rights respectively attached to Class A Shares and Class B Shares.

2. Conversion of the nine hundred and fifty-three thousand ordinary shares (953,000) into nine hundred and fifty-three thousand Class A Shares (953,000).

3. Decision to introduce an authorized capital of thirty seven million one hundred seventeen thousand and nine hundred sixty-eight dollars of the United States of America and fifty two cents (USD 37,117,968.52) (including the subscribed share capital) and to provide that the board of directors may issue preferred non-voting Class B Shares within the limits of the authorized capital.

4. Decision that the board of directors may delegate its power to conduct the daily management of the Company to one managing director or more directors who may appoint themselves agents.

5. Decision to amend articles 5, 6, 7, 13, 19, 22 and 24 of the articles of incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of thirty-five million three hundred thousand dollars of the United States of America (USD 35,300,000,00) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The extraordinary general meeting, after deliberation, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to create two (2) classes of shares namely Class A Shares and Class B Shares.

The general meeting of shareholders further resolves that the articles of incorporation shall be amended to differentiate the rights attached respectively to the Class A Shares and the Class B Shares, which may be summarized as follows:

- Voting rights: Holders of Class A Shares shall have the right to cast one (1) vote per Class A Share held at all shareholders' meetings.

Holders of Class B Shares shall not have the right to vote at shareholders meetings except as otherwise provided by law.

- Transferability: Class A Shares are freely transferable.

Class B Shares may only be transferred, pledged or assigned with the prior written consent of the board of directors under the conditions set out in the articles of incorporation.

- Rights to dividends: Class B Shares shall be entitled to a preferred cumulative gross dividend of Libor plus zero point five percent (0.5 %) per annum of the nominal value of the Class B Shares, and shall have no rights on the balance of any other distributable profits. As used herein, «Libor» shall mean the London inter-bank offered rate for one-year United States Dollar deposits that appears on the display designated as Reuters Screen LIBOR01 Page (or such other page or service as may replace it for the purpose of displaying London inter-bank offered rates of major banks for United States Dollar deposits) at 11:00 a.m. (London time) on a Determination Date. If for any reason such offered rate does not appear or if the relevant page is unavailable, the rates (expressed as a percentage per annum) shall be determined by mutual consent of the Company and holders of Class B Shares. «Determination Date» shall mean the second London Banking Day before the original issue date of Class B Shares and the last London Banking Day of March, June, September and December in each year. «London Banking Day» shall mean any day on which banks are open for business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London.

Dividends on the Class B Shares will be calculated on the basis of the actual elapsed number of days in the relevant Dividend Calculation Period divided by 360. As used herein, «Dividend Calculation Period» shall mean the period beginning on (and including) the original issue date of Class B Shares and ending on (but excluding) the second London Banking Day after the immediately succeeding Determination Date thereafter and each successive period beginning on (and including) the second London Banking Date after the immediately succeeding Determination Date and ending on (but excluding) the second London Banking Date after the next succeeding Determination Date.

Dividends on the Class B Shares shall be payable on or before the last business day within the month of May of each year.

- Rights to liquidation proceeds: Holders of Class B shares shall have a preferential right to reimbursement of the capital invested. Each Class A share grants to its holder equal rights to the liquidation surplus remaining after reimbursement to the holders of the Class B Shares and holders of the Class A Shares of the capital invested.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the nine hundred and fifty-three thousand (953,000) ordinary shares into nine hundred and fifty-three thousand (953,000) Class A Shares with a par value of thirty-seven point zero four zero nine two three four dollars of the United States of America (USD 37.0409234) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to create an authorized capital of thirty seven million one hundred seventeen thousand and nine hundred sixty-eight dollars of the United States of America and fifty two cents (USD 37,117,968.52) (including the subscribed share capital) divided into nine hundred and fifty-three thousand (953,000) Class A Shares and forty nine thousand and eighty (49,080) Class B Shares and further authorises the board of directors to issue preferred non-voting Class B Shares to be paid in cash and in full within the limits of the authorized capital without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves that the board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one managing director or more directors. The managing director may appoint one or more agents (the «Agent(s)»). The managing director may subdelegate part of its functions to the Agent (s) as well as granting them titles and authorising them to sign on behalf of the Company.

Fifth resolution

Further to the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend articles 5, 6, 7, 13, 19, 22 and 24 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at thirty-five million three hundred thousand dollars of the United States of America (USD 35,300,000.00) divided into nine hundred and fifty-three thousand (953,000) class A shares (the «Class A Shares») with a par value of thirty-seven point zero four zero nine two three four dollars of the United States of America (USD 37.0409234) each entirely paid up.

The authorized capital of the Company (including the subscribed share capital) is fixed at thirty seven million one hundred seventeen thousand and nine hundred sixty-eight dollars of the United States of America and fifty two cents (USD 37,117,968.52) represented by:

- nine hundred and fifty-three thousand (953,000) Class A Shares with a par value of thirty-seven point zero four zero nine two three four dollars of the United States of America (USD 37.0409234);
- forty-nine thousand and eighty (49,080) Class B Shares with a par value of thirty-seven point zero four zero nine two three four dollars of the United States of America (USD 37.0409234).

The Class A Shares and the Class B Shares are being referred to collectively hereafter as the «Shares». A holder of Class A Shares is referred to as a Class A Shareholder. A holder of Class B Shares is referred to as a Class B Shareholder (and collectively with the Class A Shareholders are referred to as «shareholders»).

The corporate capital may be increased or reduced in accordance with the terms and conditions specified in Article 6 hereafter.

In addition to the corporate capital, it may be set up a special reserve into which the Company may, from time to time, allocate all or part of the profits of the Company or such funds as available to the Company following a reduction of the share capital without reimbursement of the shareholders. The board of directors is authorised and empowered among others and to the extent authorised by law to use such special reserve to offset, from time to time during the financial year and upon decision of the board of directors, the unrealised losses, which are deemed to be persistent, as well as realised losses incurred by the Company.»

« **Art. 6. Increase or reduction of the capital.** The capital may be increased or reduced by a decision of the shareholders' meeting resolving under the conditions imposed for the amendment of these articles of incorporation.

The board of directors may delegate to any physical or natural person validly authorized, the function of collecting the subscriptions, receiving payment of the shares, getting confirmation of the realised increase of capital as well as the amendments of article 5 of the articles of incorporation by notary deed.»

« **Art. 7. Shares.** The shares shall be in registered form and the Company will at all times maintain a register for that purpose.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Class A Shares are freely transferable.

Class B Shares may only be transferred, pledged or assigned with the prior written consent of the board of directors.

Before any Class B Shares are transferred, the Class B Shareholder wishing to transfer its shares shall serve a notice (the «Offer Notice») by registered mail to the Company, whereby it shall (i) inform the Company of the proposed transfer of the Class B Shares, (ii) state the name and address of any person that has expressed an interest in acquiring the offered Class B Shares, (iii) state the price and other terms on which the offered Class B Shares are proposed to be transferred.

The board of directors shall, by notice given by registered mail to the selling Class B Shareholder within a period of thirty (30) days from the date of receipt of the Offer Notice declare if the proposed transferee is approved.

If the board of directors approves the proposed transfer within that period of thirty (30) days or if the board of directors fails to answer within that same period, in which case the proposed transfer shall be deemed to be approved, the transfer to the proposed transferee of the Class B Shares offered for sale must be realized within the next thirty (30) days in strict compliance with the terms of the offer as set out in the Offer Notice.

If the board of directors notifies its refusal of the proposed transfer to the selling Class B Shareholder within the thirty (30) days' period, it shall immediately notify by registered mail the terms of the offer to the Class A Shareholders, who shall have the right to acquire all but not some only of the offered Class B Shares on the same terms and conditions as set out in the Offer Notice («Right of First Refusal»).

A Class A Shareholder must within a period of thirty (30) days from the date of receipt of the notification from the board of directors notify the board of directors that it intends to exercise the Right of First Refusal.

If more than one Class A Shareholder notifies its intention to exercise its Right of First Refusal then each of such Class A Shareholders shall have the right to purchase a number of the offered Class B Shares pro rata to the number of Class A Shares it holds. If no Class A Shareholder offers to acquire the Class B Shares offered for sale, the Company may decide to repurchase its own shares under the conditions of the law.

If neither of the Class A Shareholders nor the Company offers to purchase the offered Class B Shares within the thirty (30) days' period, the proposed transfer shall be deemed to be approved and the transfer to the proposed transferee of the Class B Shares offered for sale must be realized within the next thirty (30) days in strict compliance with the term of the offer as set out in the Offer Notice.

The transfer of a Share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.»

« **Art. 13. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and powers to represent the Company in relation to such daily management to one managing director or more directors.

The managing director may appoint one or more agents (the «Agent(s)»). The managing director may sub delegate part of its functions to the Agent(s) as well as granting them titles and authorising them to sign on behalf of the Company within the limits of the functions delegated to them. The board of directors will determine the terms and conditions of the appointment, revocation, remuneration and powers of the managing director and directors.»

« **Art. 19. Procedure, Vote.** Shareholders will meet upon call on not less than fifteen (15) days' prior notice. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Class A Shares are entitled to one vote. Class B Shares are not entitled to vote except as otherwise provided by law.

The shareholders' meeting is presided by the chairman of the board of directors or, in his absence, by a vice-president or a director designated by the other directors or by a person designated by the shareholders' meeting.

The chairman of the meeting appoints the secretary. The shareholders' meeting chooses one or two scrutineers proposed by the chairman of the meeting.

The resolutions of the shareholders' meeting are recorded in the minutes of the meeting which are signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any member of the board of directors.»

« **Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profit shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company provided that the holders of Class B Shares shall be limited to a preferred cumulative gross dividend of Libor plus zero point five percent (0.5%) calculated on

the nominal value of the Class B Shares. For the purposes of these Articles of Incorporation, «Libor» shall be the London inter-bank offered rate for one-year United States Dollar deposits that appears on the display designated as Reuters Screen LIBOR01 Page (or such other page or service as may replace it for the purpose of displaying London inter-bank offered rates of major banks for United States Dollar deposits) at 11.00 a.m. (London time) on a Determination Date. If for any reason such offered rate does not appear or if the relevant page is unavailable, the rates (expressed as a percentage per annum) shall be determined by mutual consent of the Company and holders of Class B Shares. As used herein, «Determination Date» shall mean the second London Banking Day before the original issue date of Class B Shares and the last London Banking Day of March, June, September and December in each year. «London Banking Day» shall mean any day on which banks are open for business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London.

Dividends on Class B Shares will be calculated on the basis of the actual elapsed number of days in the relevant Dividend Calculation Period divided by 360. As used herein, «Dividend Calculation Period» shall mean the period beginning on (and including) the original issue date of Class B Shares and ending on (but excluding) the second London Banking Day after the immediately succeeding Determination Date thereafter and each successive period beginning on (and including) the second London Banking Date after the immediately succeeding Determination Date and ending on (but excluding) the second London Banking Date after the next succeeding Determination Date.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their address as it appears in the register of shareholders. The dividends declared may be paid in dollars of the United States of America or any other currency selected by the board of directors. The dividends on Class B Shares shall be distributed on or before the last business day within the month of May and the dividends on Class A Shares shall be distributed at times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The board of directors may decide to pay out an advance payment on dividends provided that:

(i) any advance payment is carried out in accordance with the conditions set out in the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies; and

(ii) no advance payment shall be paid to Class A Shareholders unless there is sufficient reserves (as evidenced by the interim accounts) to ensure payment of the dividend on the Class B Shares in accordance with this article.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their address as it appears in the register of shareholders.

The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.»

« **Art. 24. Reimbursement of share capital.** Except in case of a merger, after settlement of the liabilities, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidator in the following order:

(i) payment to the Class B Shareholders of any unpaid preferred dividend;

(ii) full repayment to the Class B Shareholders of the contribution made by them on the Class B Shares;

(iii) full repayment to the Class A Shareholders of the contribution made by them on the Class A Shares;

(iv) the final surplus will be distributed to the Class A Shareholders in proportion to the number of Shares held by each of them.»

There being no further item on the agenda, the Chairman closed the meeting at 10.00 a.m.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the bureau signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit mars,

Par devant Nous, Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MITSUBISHI UFJ GLOBAL CUSTODY S.A. (la «Société»), une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, le 11 avril 1974, publié au Mémorial C 136 du 10 juillet 1974 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 11.937.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean-Paul Hencks, alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C 505 du 2 avril 2007.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Hiroaki Harada, président du conseil d'administration, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Hiroshi Naruse, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Akihiro Kanayasu, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Création de deux (2) classes d'actions: actions de la classe A («actions Classe A») et actions de la classe B («actions Classe B») ainsi que la détermination des droits attachés respectivement aux actions Classe A et aux actions Classe B.

2. Conversion des neuf cent cinquante-trois mille (953,000) actions ordinaires en neuf cent cinquante-trois mille (953,000) actions Classe A.

3. Décision d'introduire un capital autorisé de trente-sept millions cent dix-sept mille et neuf cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 37,117,969.52) (y inclus le capital social souscrit) et constater que le Conseil d'administration peut émettre des actions préférentielles sans droit de vote dans les limites du capital autorisé.

4. Décision que le conseil d'administration peut déléguer son pouvoir de gestion journalière de la société à un administrateur délégué ou plusieurs administrateurs qui peuvent nommer eux-mêmes des agents.

5. Décision de modifier les articles 5, 6, 7, 13, 19, 22 et 24 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Qu'il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq millions trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.300.000,00) sont représentées à l'assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant cette assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de créer deux (2) classes d'actions, à savoir des actions Classe A et des actions Classe B.

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre de modifier les statuts pour différencier les droits attachés respectivement aux actions Classe A et aux actions Classe B, lesquels peuvent être résumés ainsi:

- Droits de vote: Les détenteurs d'actions Classe A ont droit à une (1) voix par action Classe A dans toute assemblée des actionnaires.

Les détenteurs d'actions Classe B n'ont pas le droit de vote aux assemblées des actionnaires sauf dispositions contraires de la loi.

- Cession: Les actions Classe A sont librement cessibles.

Les actions Classe B peuvent seulement être transmises, données engage ou apportées avec l'accord préalable et écrit du conseil d'administration sous les conditions prévues dans les statuts.

- Droits à dividendes: Les actions Classe B ont droit à un dividende préférentiel cumulatif de Libor plus zéro point cinq pour cent (0,5%) par année de la valeur nominale des actions Classe B, et n'ont pas droit au solde d'un autre profit distribuable quelconque. Dans ce contexte-ci, «Libor» veut dire le taux interbancaire offert à Londres sur des dépôts à terme sur une année en dollars US tels qu'ils apparaissent sur l'écran LIBOR01 Page (ou toute autre page ou service qui peut le remplacer et qui a pour but d'afficher des taux interbancaires offerts à Londres par les banques ayant une activité importante dans le dépôt de dollars US) de Reuters à 11 heures du matin (heure de Londres) à une date de détermination. Si pour une raison quelconque tel taux offert n'est pas affiché ou si les pages pertinentes ne sont pas disponibles, les taux (en pourcentage par année) doivent être déterminés par consentement mutuel de la Société et des détenteurs d'actions Classe B. «Date de détermination» veut dire le deuxième jour bancaire de Londres avant la date initiale d'émission des actions Classe B et le dernier jour bancaire de Londres du mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. «Jour bancaire de Londres» veut dire chaque jour ouvrable où les banques de Londres exercent leur activité (y inclus les transactions en conversion et en dépôt de devises étrangères).

Les dividendes pour les actions Classe B sont calculés sur la base du nombre effectif de jours écoulés dans la période de calcul de dividende pertinente divisé par 360. «Période de calcul de dividende» veut dire ici la période qui commence (et inclusivement) la date d'émission initiale des actions Classe B et qui se termine (mais exclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres immédiatement après la date de détermination qui suit et chaque période successive qui commence (et inclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres immédiatement après la date de détermination et qui se termine (mais exclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres après la prochaine date de détermination qui suit.

Les dividendes des actions Class B sont payables le ou avant le dernier jour ouvrable du mois de mai de chaque année.

- Les droits à dividende de liquidation: Les détenteurs d'actions Classe B ont un droit privilégié au remboursement de l'apport. Chaque action Classe A confère à son détenteur des droits égaux au surplus de la liquidation restant après remboursement aux détenteurs d'actions Classe B et détenteurs d'actions Classe A du capital investi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir les neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions ordinaires en neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions Classe A ayant chacune une valeur nominale de trente-sept virgule zéro quatre zéro neuf deux trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37,0409234).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de créer un capital autorisé de trente-sept millions cent dix-sept mille et neuf cent soixante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 37.117.968,52) (y inclus le capital social souscrit), divisé en neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions Classe A et quarante-neuf mille quatre-vingts (49.080) actions Classe B, d'autoriser le conseil d'administration d'émettre des actions préférentielles Classe B sans droit de vote à être entièrement payées en espèces dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que le conseil d'administration peut déléguer son pouvoir de gestion journalière de la société à un administrateur délégué ou plusieurs administrateurs. L'administrateur délégué peut nommer un ou plusieurs agents (le(s) «Agent(s)»). L'administrateur délégué peut sous-déléguer une partie de ses fonctions à/aux agent(s) et leur conférer des titres ainsi que leur donner l'autorisation de signer au nom et pour le compte de la société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les articles 5, 6, 7, 13, 19, 22 et 24 des statuts de la société lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-cinq millions trois cent mille dollars des Etats-Unis Amérique (USD 35.300.000,00) divisé en neuf cent cinquante trois mille (953.000) actions de la classe A (les «actions Classe A») d'une valeur nominale de trente-sept virgule zéro quatre zéro neuf deux trois quatre dollars des Etats-Unis Amérique (USD 37,0409234) chacune entièrement libérées.

Le capital autorisé de la société (y inclus le capital souscrit) est fixé à trente-sept millions cent dix-sept mille et neuf cent soixante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 37.117.968,52) représenté par:

- neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions Classe A d'une valeur nominale de trente-sept virgule zéro quatre zéro neuf deux trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37,0409234);
- quarante-neuf mille quatre-vingts (49.080) actions Classe B d'une valeur nominale de trente-sept virgule zéro quatre zéro neuf deux trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37,0409234).

Les actions Classe A et les actions Classe B sont désignées ci-après ensemble comme les «actions». Un détenteur d'actions Classe A est désigné comme actionnaire Classe A. Un détenteur d'actions Classe B est désigné comme actionnaire Classe B (et ensemble avec les actionnaires Classe A comme les «actionnaires»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément à l'article 6 ci-après.

En plus du capital social, il peut être créé une réserve spéciale à laquelle la Société peut allouer, de temps en temps, tout ou partie des bénéfices de la Société ou tous fonds disponibles de la Société à la suite d'une réduction de capital social effectuée sans remboursement aux actionnaires. Le conseil d'administration est autorisé et dispose de tous pouvoirs afin de, entre autres et dans les limites légales, utiliser ladite réserve spéciale de temps en temps durant l'exercice social et suivant décision dudit conseil d'administration, afin d'éponger les pertes non réalisées, réputées persistantes, ainsi que les pertes réalisées subies par la Société.»

« **Art. 6. Augmentation ou réduction du capital.** Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée à la manière requise pour une modification des statuts.

Le conseil d'administration pourra déléguer toute personne physique ou morale dûment autorisée pour recueillir les souscriptions, recevoir paiement du prix des actions, faire constater par acte authentique les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts par acte notarié.»

« **Art. 7. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives et la Société maintiendra un registre des actionnaires à cet effet.

La société peut, dans les limites autorisées par la loi, acheter ses propres actions.

Les actions Classe A sont librement cessibles.

Les actions Classe B peuvent seulement être transmises, données en gage ou apportées avec l'accord préalable et écrit du conseil d'administration.

Avant que les actions Classe B soient cédées, l'actionnaire Classe B désirant céder ses actions doit aviser la société (l'«avis») par lettre recommandée, (i) informant la société de la cession proposée des actions Classe B, (ii) mentionnant le nom et l'adresse de toute personne ayant exprimé un intérêt dans l'achat des actions Classe B offertes, (iii) mentionnant le prix et les autres conditions dans lesquelles les actions Classe B vont être proposées à la cession.

Le conseil d'administration doit informer l'actionnaire vendeur des actions Classe B par courrier recommandé dans un délai de trente (30) jours qui commence à courir le jour de réception de l'avis si le cessionnaire proposé est approuvé.

Si le conseil d'administration approuve la cession proposée dans ce délai de trente (30) jours, ou si le conseil d'administration ne répond pas endéans ce même délai, la cession proposée est supposé approuvée et la cession des actions Classe B offertes au cessionnaire proposé doit s'opérer dans les trente (30) jours suivants et strictement conforme aux conditions de l'offre telles qu'exposées dans l'avis.

Si le conseil d'administration informe l'actionnaire Classe B cédant de son refus de la cession proposée dans un délai de trente (30) jours, le conseil d'administration doit immédiatement transmettre par courrier recommandé les conditions de l'offre aux actionnaires Classe A qui ont le droit d'acquérir toutes et non seulement une partie des actions Classe B offertes sous les mêmes conditions que celles exposées dans l'avis (le «droit de préemption»).

Un actionnaire Classe A doit endéans un délai de trente (30) jours dès la date de réception de la notification du conseil d'administration informer le conseil d'administration de son intention d'exercer le droit de préemption.

Si plusieurs actionnaires Classe A proclament leur intention d'exercer leur droit de préemption, alors chaque tel actionnaire Classe A a le droit d'acheter un certain nombre des actions Classe B au pro rata du nombre des actions Classe A qu'il détient. Si aucun actionnaire Classe A ne propose d'acheter les actions Classe B offertes à la vente, la société peut décider de racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Si ni un des actionnaires Classe A ni la société ne propose d'acheter les actions Classe B offertes dans le délai de trente (30) jours, la cession proposée est supposé approuvée et la cession au cessionnaire proposé des actions Classe B offertes à la vente doit être réalisée dans les trente (30) jours suivants et strictement conforme aux conditions de l'offre telles qu'exposées dans l'avis.

La cession d'une action s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actionnaires, et cette déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne disposant d'un mandat valide pour ce faire. La société peut à sa discrétion accepter tout autre instrument de transfert comme preuve de transfert.»

« **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à un administrateur délégué ou à plusieurs administrateurs.

L'administrateur délégué peut nommer un ou plusieurs agents (le(s) «agent(s)»). L'administrateur délégué peut sous-déléguer une partie de ses fonctions à/aux agent(s) et leur conférer des titres ainsi que leur donner l'autorisation de signer au nom et pour le compte de la Société dans les limites des fonctions leur déléguées. Le conseil d'administration déterminera les conditions de nomination, révocation, rémunération et les pouvoirs de l'administrateur délégué et des administrateurs.»

« **Art. 19. Procédure, vote.** Les actionnaires se réuniront sur convocation faite au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Chaque action Classe A donne droit à une voix. Les actions Classe B n'ont pas de droit de vote sauf si la loi en dispose autrement.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président, ou par un administrateur désigné par ses collègues ou par une personne désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée nomme le secrétaire. L'assemblée choisit un ou deux scrutateurs sur proposition du président de l'assemblée.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux qui sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur.»

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que

la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social comme prévu à l'article 5 ci-dessus ou en cas d'augmentation ou réduction du capital de temps à autre comme prévu à l'article 6 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets et peut à sa discrétion elle-même déclarer des dividendes de temps en temps si elle estime que cela correspond à l'objet social et à la politique de la société sous réserve que les détenteurs des actions Classe B ont seulement droit à un dividende préférentiel cumulatif de Libor plus zéro point cinq pourcents (0,5 %) calculé sur la valeur nominale des actions Classe B. Pour l'interprétation des présent statuts, «Libor» veut dire le taux interbancaire offert à Londres sur des dépôts à terme sur une année en dollars US tels qu'ils apparaissent sur l'écran LIBOR01 Page (ou toute autre page ou service qui peut le remplacer et qui a pour but d'afficher des taux interbancaires offerts à Londres par les banques ayant une activité importante dans le dépôt de dollars US) de Reuters à 11 heures du matin (heure de Londres) à une date de détermination. Si pour une raison quelconque tel taux offert n'est pas affiché ou si les pages pertinentes ne sont pas disponibles, les taux (en pourcentage par année) doivent être déterminés par consentement mutuel de la Société et des détenteurs d'actions Classe B. «Date de détermination» veut dire le deuxième jour bancaire de Londres avant la date initiale d'émission des actions Classe B et le dernier jour bancaire de Londres du mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. «Jour bancaire de Londres» veut dire chaque jour ouvrable où les banques de Londres exercent leur activité (y inclus les transactions en conversion et en dépôt de devises étrangères).

Les dividendes pour les actions Classe B sont calculés sur la base du nombre actuel de jours écoulés dans la période de calcul de dividende pertinente divisé par 360. «Période de calcul de dividende» veut dire ici la période qui commence (et inclusivement) la date d'émission initiale des actions Classe B et qui se termine (mais exclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres immédiatement après la date de détermination qui suit et chaque période successive qui commence (et inclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres immédiatement après la date de détermination et qui se termine (mais exclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres après la prochaine date de détermination qui suit.

Les paiements de distributions aux actionnaires sont faits à leurs adresses comme indiquées sur le registre des actionnaires. Les dividendes déclarés peuvent être payés en dollars des Etats-Unis d'Amérique ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration. Les dividendes des actions Classe B sont payables le ou avant le dernier jour ouvrable du mois de mai et les dividendes des actions Classe A sont payables à des dates déterminées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déterminer un taux de change irrévocable applicable pour convertir des montants de dividendes dans la devise de leur paiement.

Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes pourvu que:

(i) chaque paiement d'acompte soit réalisé en conformité avec les conditions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; et

(ii) aucun paiement d'acompte ne soit versé aux actionnaires Classe A sauf s'il y a une réserve suffisante (ressortant d'un bilan intérimaire) pour garantir le paiement du dividende des actions Classe B conformément au présent article.

Les paiements de dividendes aux actionnaires sont faits à leurs adresses comme indiquées sur le registre des actionnaires.

Le conseil d'administration fixe le montant et la date de paiement de chaque acompte sur dividende.»

« **Art. 24. Remboursement du capital.** Hormis le cas de fusion, après apurement du passif, l'actif net restant après la liquidation est à distribuer par le liquidateur dans l'ordre suivant:

(i) paiement aux actionnaires Classe B de tout dividende préférentiel impayé.

(ii) remboursement intégral aux actionnaires Classe B de leur contribution faite aux actions Classe B;

(iii) remboursement intégral aux actionnaires Classe A de leur contribution faite aux actions Classe A;

(iv) le solde final sera distribué aux actionnaires Classe A proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun d'eux.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôt la séance à 10.00 heures.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Harada, H. Naruse, A. Kanayasu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008. LAC/2008/11495. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008036582/227/473.

(080043859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Fergus Chadwith S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 77.086.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- FERGUS CHADWITH s.à.r.l., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 20 décembre 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hammette, juge, et liquidateur Maître Mélissa Bruel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la XVIII^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e M. Bruel

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034251/5637/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04274. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Fiprosa Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 22.351.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- FIPROSA HOLDING S.A., avec siège social à L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hammette, juge, et liquidateur Maître Mélissa Bruel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la XVIII^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e M. Bruel

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034252/5637/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04271. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Coplan Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.250.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- COPLAN LUX s.à.r.l., avec siège social à L-6910 Luxembourg, Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hammette, juge, et liquidateur Maître Mélissa Bruel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la XVIII^{ème} chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e M. Bruel

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034254/5637/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04270. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Lexcellent S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.664.

—
LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- la société anonyme LEXCELLENT S.A., dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch, a été dénoncé le 17 mars 1997.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Julien Boeckler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e J. Boeckler

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034988/8769/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04478. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Haegeman Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 71.292.

—
LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- la société à responsabilité limitée HAEGEMAN CONSULTANCY S.A R.L., avec son siège social à L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Julien Boeckler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e J. Boeckler

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034256/8769/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04480. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Société Internationale d'Expansion Commerciale et Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 25.516.

—
Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

SOCIETE INTERNATIONALE D'EXPANSION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, de fait inconnue à cette adresse, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.516.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, juge, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la XVIII^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e N. Frisch

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034989/1537/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

NOVOPHALT OVERSEAS, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.622.

—
Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

NOVOPHALT OVERSEAS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire a été dénoncé en date du 17 octobre 2006; enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 28.622.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, juge, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la XVIII^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e N. Frisch

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034990/1537/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Société Internationale de Prestations Dactylographiées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 50.695.

—
Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

SOCIETE INTERNATIONALE DE PRESTATIONS DACTYLOGRAPHIEES, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, de fait inconnue à cette adresse; enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 50.695.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, juge, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la XVIII^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e N. Frisch

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034991/1537/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Globersel, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé de GLOBERSEL, signé en date du 2 janvier 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008034806/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03159. - Reçu 76 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

P.P.I. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.117.

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

P.P.I. S.A., société anonyme, avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, a été dénoncé en date du 5 novembre 2002; enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 23.117.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, juge, et liquidateur Maître Nathalie Frisch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la XVIII^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e N. Frisch

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034992/1537/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 44.792.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030843/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00734. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 44.792.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030844/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00735. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

DPB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.733.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2007

La collectivité des actionnaires accepte la démission de Monsieur Amiel Gallo de son poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

La collectivité des actionnaires accepte la démission de Madame Mireille Masson de son poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

La collectivité des actionnaires décide la nomination de Monsieur Derek Stuart Ruxton, de nationalité britannique, demeurant 14a, rue des Bains BP 646 L-2016 Luxembourg au poste Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat.

La collectivité des actionnaires décide la nomination de Monsieur Ivar Krings, de nationalité française, demeurant 111, rue de Douai à Sin Le Noble F-59450 France au poste Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Référence de publication: 2008030527/7606/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Ateliers Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 7, rue du Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 103.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATELIERS HOFFMANN SARL

Signature

Référence de publication: 2008030702/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06500. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Boyar Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.300.

Le bilan de la société au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030712/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05727. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030857/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07216. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Seacat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 94.229.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEACAT S.A.

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008030852/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07437. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030856/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07217. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Carré-Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 113.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008030853/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07485. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Le bilan au 31 octobre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008030858/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07212. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Luxembourg Bunker Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.933.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG BUNKER SERVICES S.A.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008030851/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07450. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Zetag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZETAG S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008030861/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06839. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Stab Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.514.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STAB DEVELOPMENT S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008030862/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06844. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Tiger Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 57.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIGER INVESTMENT S.A.
Signature
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008030863/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06851. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Safe-O-Tronics International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 44.792.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030845/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00737. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Maximom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 57.925.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2008030870/203/11.

(080031500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

**Punta Prima Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Brookpark Finance S. à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008030871/202/13.

(080031106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

SGBTIF, Société Anonyme,

(anc. Portmiou Finances S.A.).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 février 2008.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2008030872/2724/14.

(080031171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Guadarrama Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.079.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour GUADARRAMA SICAV

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

C. Jeanrond / G.-M. Prantzos

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008030859/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07219. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

La Parunia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA PARUNIA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008030868/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06592. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Boston Mere Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A.

I. Schul / J. F. Detaille

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008030869/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06593. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50810 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008030874/211/11.

(080031646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Claudia Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.625.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLAUDIA SHIPPING S.A.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008030850/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07451. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.345.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50675 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008030873/211/11.

(080031578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Shanna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Déléguée par Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2008030875/231/14.

(080031548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Immobilière Green Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Déléguée par Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2008030876/231/14.

(080031558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Admiral's Cruises Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.847.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADMIRAL'S CRUISES COMPANY S.A.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008030848/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07435. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Loriner Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.340.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008030886/5770/12.

(080031461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Advisory Technology Ressources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 92.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008030885/231/14.

(080031431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Poland Residential (Lux) Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008030884/231/14.

(080031208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Quebecor World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 66.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Déléguée par Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2008030881/231/14.

(080031322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

ARIC Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.585.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50630 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008030888/211/11.

(080031355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Kartalas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008030889/231/14.

(080031031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50678 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008030895/211/11.

(080031383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Service Antenne Kirsch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2428 Luxembourg, 46, rue Nicolas Ries.

R.C.S. Luxembourg B 93.865.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Jean Kirsch, retraité, demeurant à L-2428 Luxembourg, 46, rue Nicolas Ries.

Le comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant était avec Monsieur Yves Dondelinger, ouvrier, demeurant à L-6868 Wecker, 11, Um Bruch et Monsieur Daniel Jemming, monteur, demeurant à L-5816 Hesperange, 13, Montée du Château, l'unique associé de la société SERVICE ANTENNE KIRSCH, S.à r.l., avec siège social à L-2428 Luxembourg, 46, rue Nicolas Ries, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 747 du 15 juillet 2003, ci-après «la Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 98.986.

II.- Aux termes de deux actes de cession de parts sociales sous seings privés en date 15 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2004, Références LSO-AP00354 et LSO-AP00352, publiés au Mémorial C, numéro 993 du 6 octobre 2004, Messieurs Yves Dondelinger et Daniel Jemming ont cédé les vingt-quatre (24) parts sociales que chacun d'eux détenait dans la société à Monsieur Jean Kirsch, prénommé.

III.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes intégralement libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Jean Kirsch, prénommé.

IV.- La Société n'ayant plus d'activité, l'associé unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

L'associé unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

L'associé unique déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

V.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

VI.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société est accordée à Monsieur Jean Kirsch, prénommé.

VII.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée de Monsieur Jean Kirsch, prénommé.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Kirsch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, Relation: LAC/2008/6515. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 février 2008.

T. Metzler.

Référence de publication: 2008030972/222/48.

(080032450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Ace Fund Consultant S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.291.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 février 2008 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Patrick Schellenberg, né le 10 juillet 1951 à Lancy, Suisse, demeurant professionnellement au 1, avenue du Tribunal-Federal, CH-1004 Lausanne, Suisse.

- Monsieur Claude Chatelain, né le 28 avril 1941 à Genève, Suisse, demeurant professionnellement au 26, Quai Gustave-Ador, CH-1211 Genève 6, Suisse.

- Monsieur Rodolphe Gerbes, né le 26 novembre 1924 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. REVISION S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008030559/802/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Eureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.985.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 février 2008 que:

1. La démission de Monsieur Olivier Dorier en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2. Est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Luc Gerondal, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008030550/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Blue Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.348.

Par lettre recommandée adressée le 30 novembre 2007 à la société BLUE FINANCE S.A., dont le siège social a été transféré - suivant décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 4 décembre 2007 - au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a notifié la résiliation de son contrat de domiciliation avec ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030560/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Socara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.526.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

CAVALIER DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, Belize City, Belize, ici représentée par Monsieur Frédéric Monceau, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- la société anonyme SOCARA S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.526, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 448 du 28 avril 2004;

- La société a actuellement un capital social de EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir CAVALIER DEVELOPMENT S.A., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SOCARA S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SOCARA S.A.

Les livres et documents comptables de la société SOCARA S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Monceau, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, Relation: LAC/2008/5635. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008030980/242/43.

(080032448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Bini Electricité Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 106.108.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Monsieur D. Marchand

Gérant

Référence de publication: 2008030938/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05661. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Posancre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSANCRE S.A.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008030849/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07454. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Beau Soleil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.265.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 janvier 2008

1. Les mandats des administrateurs, MM. Stephan Meyers, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1961 à B-Vilvoorde, domicilié à AND-0014H Edif Pont del Sola, Saint Julia de Loria, CRTA de Fontaneda, administrateur de catégorie A; Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à F-Forbach, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur de catégorie B; et Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur de catégorie B, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2007.

2. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été révoquée en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

3. La société à responsabilité limitée ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, R.C.S. Luxembourg B 110.675, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A.*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008030539/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Sustainable Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.730.

Il résulte de deux cessions datées du 15 novembre 2007 que

- la société *SANNE TRUST COMPANY LIMITED* ayant son siège social à 13 Castle Street, St. Helier, GB-Jersey JE4 5UT, a transféré la propriété de 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de la société à responsabilité limitée *SUSTAINABLE ENERGY SOLUTIONS S.à r.l.* à la société *FALCK ENERGY S.A.* ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- la société *SANNE NOMINEES LIMITED* ayant son siège social à 13 Castle Street, St. Helier, GB-Jersey JE4 5UT, a transféré la propriété de 1 (une) part sociale de la société à responsabilité limitée *SUSTAINABLE ENERGY SOLUTIONS S.à r.l.* à la société *FALCK ENERGY S.A.* ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour avis sincère et conforme
Pour *SUSTAINABLE ENERGY SOLUTIONS S.à r.l.*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008030540/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Trimar Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 52.050.

Extrait de la décision du liquidateur tenue au siège social de la société en date du 8 février 2008, à 14.00 heures

Le liquidateur décide de transférer le siège social de la société *TRIMAR GROUP S.A.* au 3-11, rue Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Le Liquidateur

Référence de publication: 2008030796/5863/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.
